



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030158

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT MULTISERVICE 1627
N/REF : 2/03/2025 0H08 C:020665 I:08025
V/REF : Contrat N°001627 du 01/07/1998

SDC 'Le Diplomate Bureaux'
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE DIPLOMATE BUREAUX
51, AVENUE JEAN JAURES
MULTISERVICES BUREAUX/PARKING
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Mars 2025

LOCALISATION : MASSE - NIVEAU -1
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

CONTRAT MULTISERVICES
Entretien de la pompe de relevage

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Mars
et 1er Septembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 406,59

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 08/2024 Valeur : 141,0

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
0,50	Entretien de la pompe de relevage	541,98	270,99



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030158

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	270,99
T.V.A. a 20,00%	54,19
TOTAL T.T.C.En EURO	325,18

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.